



# Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

**8415<sup>e</sup>** séance

Mardi 11 décembre 2018, à 10 heures  
New York

*Provisoire*

*Président :* M. Adom. . . . . (Côte d'Ivoire)

*Membres :*

|   |                          |
|---|--------------------------|
| Bolivie (État plurinational de) . . . . .                     | M. Miranda Rivero        |
| Chine . . . . .   | M. Yao Shaojun           |
| États-Unis d'Amérique . . . . .                               | M. Cohen                 |
| Éthiopie . . . . .  | M. Zewdu                 |
| Fédération de Russie . . . . .                                | M. Musikhin              |
| France . . . . .  | M <sup>me</sup> Gasri    |
| Guinée équatoriale . . . . .                                  | M. Ndong Mba             |
| Kazakhstan . . . . .  | M. Temenov               |
| Koweït . . . . .  | M. Almunayekh            |
| Pays-Bas . . . . .  | M. Van Oosterom          |
| Pérou . . . . .   | M. Meza-Cuadra           |
| Pologne . . . . .   | M <sup>me</sup> Wronecka |
| Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord . . . . . | M. Hickey                |
| Suède . . . . .   | M. Vaverka               |

## Ordre du jour

Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



*La séance est ouverte à 10 heures.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

*L'ordre du jour est adopté.*

### **Rapports du Secrétaire général sur le Soudan et le Soudan du Sud**

**Le Président** : Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

Le Conseil est saisi du texte d'une déclaration faite en son nom par le Président du Conseil sur le sujet de la séance d'aujourd'hui. Je remercie les membres du Conseil pour les contributions utiles apportées à cette déclaration.

Conformément à l'accord auquel ils sont parvenus, je considérerai que les membres du Conseil de sécurité souscrivent à cette déclaration, qui sera publiée en tant que document du Conseil de sécurité sous la cote S/PRST/2018/19.

*La séance est levée à 10 h 5.*